



Transition écologique : Comment décarboner ma chaîne de valeur transport et logistique ?



INTRODUCTION

La seule organisation professionnelle qui rassemble toute la chaîne transport et logistique.

- **1/3 des salariés de la branche** soit + 188 000 collaborateurs
- **Près de 2000 entreprises adhérentes**
- **De toutes tailles** : 80% de nos adhérents ont moins de 20 salariés + quasiment toutes les grandes entreprises du secteur (GEODIS, Bolloré, ID Logistics, Jacky Perrenot, Daher, STEF, CEVA logistics, Heppner...)
- **Leurs métiers** : transporteurs, logisticiens, commissionnaires de transport, représentants en douane => des **activités très diversifiées** en matière de transport maritime, aérien, routier, fluvial ou ferroviaire (complémentarité modes transport dans notre ADN)
- **Une équipe d'experts : 30 permanents, 6 délégations régionales et des syndicats affiliés** dans les places portuaires et aéroportuaires
- Au service de **3 grands enjeux** :
 - La compétitivité de la filière
 - La transition écologique
 - L'attractivité de nos métiers



60 000 véhicules, 165 agences, 965 M€



Flotte multi-énergies : Diesel, B100/XTL, GNV et électrique.



Une approche globale : location avec/sans conducteur, formation, services digitaux, accompagnement au verdissement



La filière Transport & Logistique en France en 3 chiffres

+ 33% d'effectifs en 20 ans

10% du PIB national dont 154 Mds€ en
compte d'autrui

1,8 million d'emplois (dont 700 000 pour le
transport routier et la logistique pour compte
d'autrui)

L'AUTF : l'Association des Chargeurs



L'Association des Utilisateurs de Transport de Fret

Organisation professionnelle multisectorielle qui **défend les intérêts des chargeurs, depuis plus de 30 ans**, en matière de transport et logistique auprès des pouvoirs publics et dans les différentes instances internationales, européennes et nationales.

30 Fédérations & **6** Clubs Régionaux

+ 170
Adhérents



Les Missions de l'AUTF



UN PÔLE OVERSEAS/INTERNATIONAL :

Commission Douane et Commerce International

Commission Transport Maritime

Commission Transport Aérien

UN PÔLE TERRESTRE/CONTINENTAL :

**Commissions Transport Routier
(sous-traité / compte propre)**

Commission Transport Ferroviaire

Commission Transport Fluvial

Les Grands Enjeux et groupes de travail

Transition écologique (nouvelles motorisations/énergies/avitaillement, SDMP/SNBC et leviers à la main des chargeurs...)

Evolutions du marché (offre/demande, coûts, taxes, indexations énergies, ETS, Eurovignette, Baromètres chargeurs par mode)

Logistique urbaine (CTLU, Enjeux **JOP2024**...)

Ressources humaines, formation, compétences (pénurie de conducteurs, attractivité des métiers , collaboration et définition des rôles, sécurité...)

Réglementations spécifiques aux modes de transports
Infrastructures, développement multimodalité (Stratégie Nationale pour le Développement du Fret Ferroviaire, Plan Stratégique Fluvial...),
massification des transports (Directive Poids et Dimensions...)

Digitalisation (eFTI, gestion de la data, ETA et visibilité...)





Contexte et enjeux

Verdissement des flottes : les enjeux

1. Le parc des transporteurs professionnels en France

527 267 Véhicules Poids Lourds / Tracteurs Routier, Hors VASP
2 648 378 Véhicules Utilitaires Légers, Hors VASP et hors dérivé VP

Le transport pour compte d'autrui

Le transport pour compte d'autrui correspond au **transport réalisé pour le compte d'un donneur d'ordre**

49% des véhicules camions PL/TRR (258 360 véhicules)

12% des véhicules VUL (317 805 véhicules)



Express / messagerie
dont,



Chantiers



Citerne



E-commerce



Frigorifique



Conteneurs

Renouvellement du parc 4 - 6 ans

Le transport pour compte propre

Le transport pour compte propre correspond quant à lui à l'**activité de transport effectuée par une entreprise pour ses propres besoins**

51% des véhicules camions PL/TRR (268 906 véhicules)

88% des véhicules VUL (2 330 572 véhicules)



COMMERCE



23%



16%



CONSTRUCTION

24%

34%



INDUSTRIE

7%

9%

ADMIN. PUB.

7%

7%

Renouvellement PL
9,2 ans en moy.

Renouvellement du parc 10 - 15 ans

2. Les réglementations publiques qui impose(ro)nt de décarboner les chaines logistiques

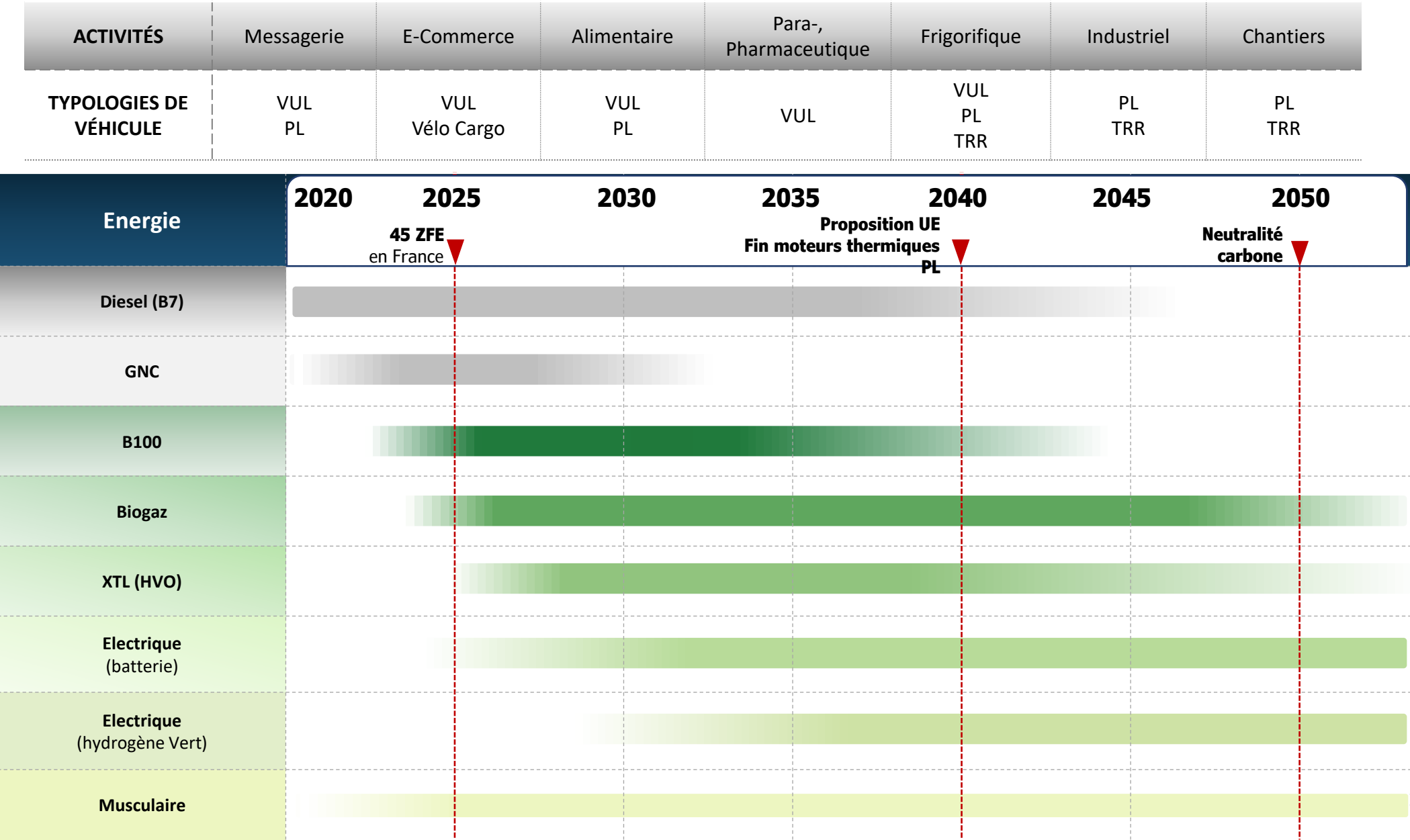
1. Des préoccupations générales

- L'extension au Scope 3 des **exigences de reporting extra-financier** DPEF ou CSRD (inclusion de la logistique amont et aval)
- Un objectif législatif de doubler la **part du fret ferroviaire**

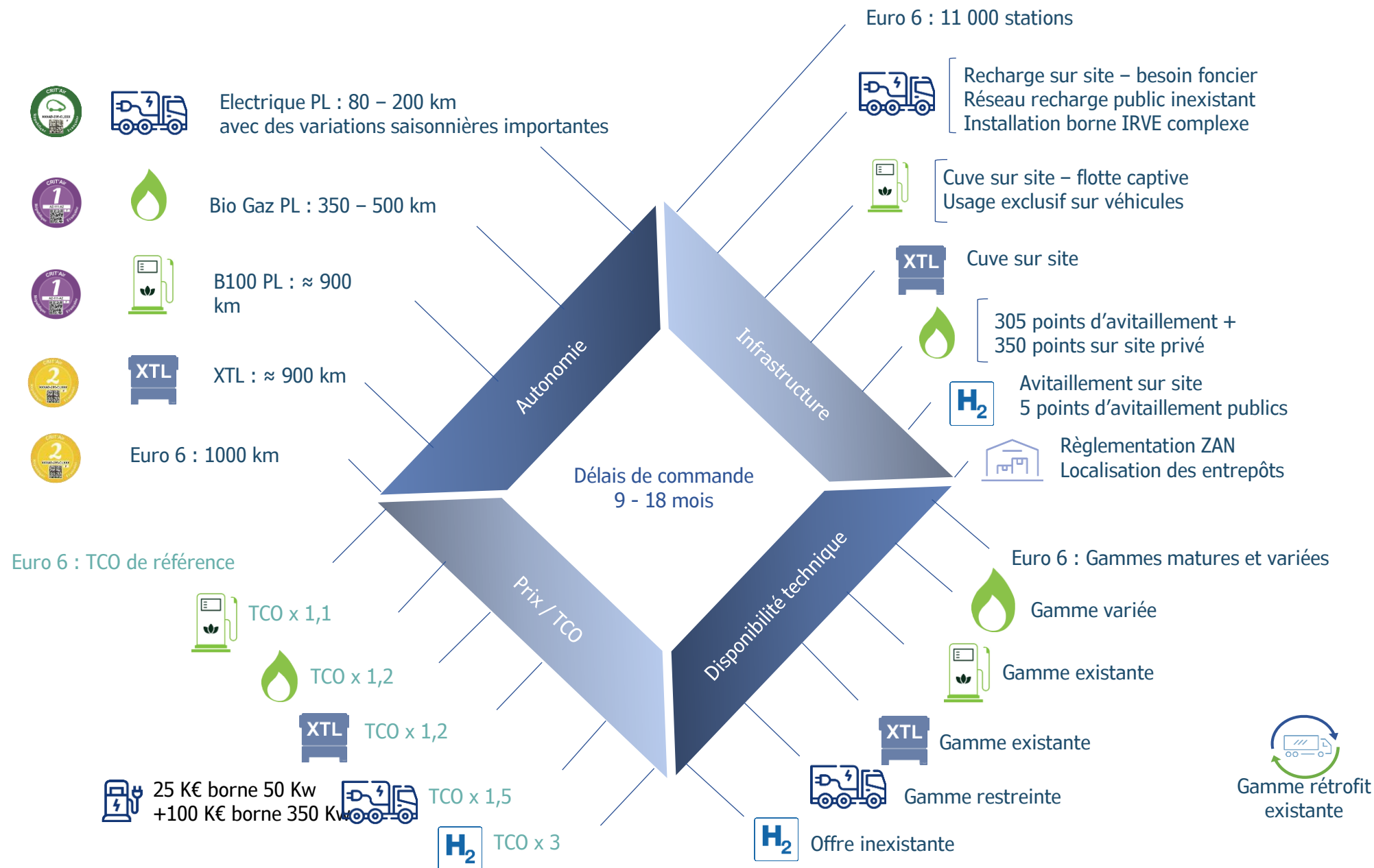
2. Des exigences croissantes sur l'encadrement du TRM diesel fossile

- UE financier : objectifs croissants assortis de sanctions financières, pour les constructeurs de poids-lourds, de **réduire le CO2 des camions neufs** vendus assorti de l'interdiction de vente des véhicules neufs à moteur thermique en 2035 (VL/VUL) ; ETS route pour 2026
- FR général : la **planification écologique** (SNBC, SFEC, SDMP...) va fixer des objectifs
- FR **financier** : objectif de fin de la TICPE professionnelle en 2030 ; possibilité de modulation des péages ; possibilités d'écotaxes régionales (cf. Alsace)
- FR technique : les ZFE-m poursuivant un objectif premier d'ordre sanitaire vont progressivement (calendriers à rendre réaliste, mais inéluctable) **interdire les véhicules les plus anciens** jusqu'à l'ensemble du diesel fossile

3. Typologies de véhicules et maturités énergétiques



4. La complexité au renouvellement des flottes PL



**Verdissement du fret :
Une nécessité**

5. Les autres leviers du verdissement

- **Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules**

- **Evolution des motorisations et déploiement des véhicules norme Euro 7** (plafonds de rejets à l'échappement)
- **Développer l'écoconduite** : Permet de conduire de manière plus sécuritaire, plus respectueuse de l'environnement et de réaliser de réelles économies sur la consommation d'énergie du véhicule électrique et de son entretien. Par exemple, l'écoconduite sur véhicule électrique permet de réaliser jusqu'à 30-40% de récupération d'énergie.

- **Optimiser les flux logistiques**

- **Massifier les flux et encourager le report modal vers les modes massifiés**
- **Assurer une planification logistique** : L'Union TLF promeut la **construction d'un Schéma directeur du foncier logistique national** afin d'identifier les nouveaux fonciers à préserver pour la logistique permettant des flux interrégionaux écologiques.
 - Faciliter l'implantation d'entrepôts aux barycentres des flux, **diminue les km parcourus** et donc l'empreinte CO2
 - Rapprocher les entrepôts de desserte urbaine des centres-villes permet d'**augmenter les km en mode massifié**
 - Peut **favoriser le report modal**, en installant des entrepôts dans des lieux pertinents et économiquement intéressants
 - Des bâtiments grands et/ou regroupés permet d'**augmenter le taux de remplissage des camions**



Les outils pour décarboner



LES PROGRAMMES **FRET21 & REMOVE**

Webinaire sur la décarbonation de la chaîne logistique

Jeudi 25 avril à 14h30



Le Programme EVE de l'ADEME



**ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR
L'ENVIRONNEMENT**
transport et logistique

CHARGEURS



**COMMISSIONNAIRES
DE TRANSPORT**



TRANSPORTEURS
MARCHANDISES, VOYAGEURS, GROSSISTES



Les porteurs du programme



Les financeurs



S'engager dans FRET21

Le dispositif FRET21 accompagne les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre pour mieux intégrer l'impact des transports dans leur démarche RSE.

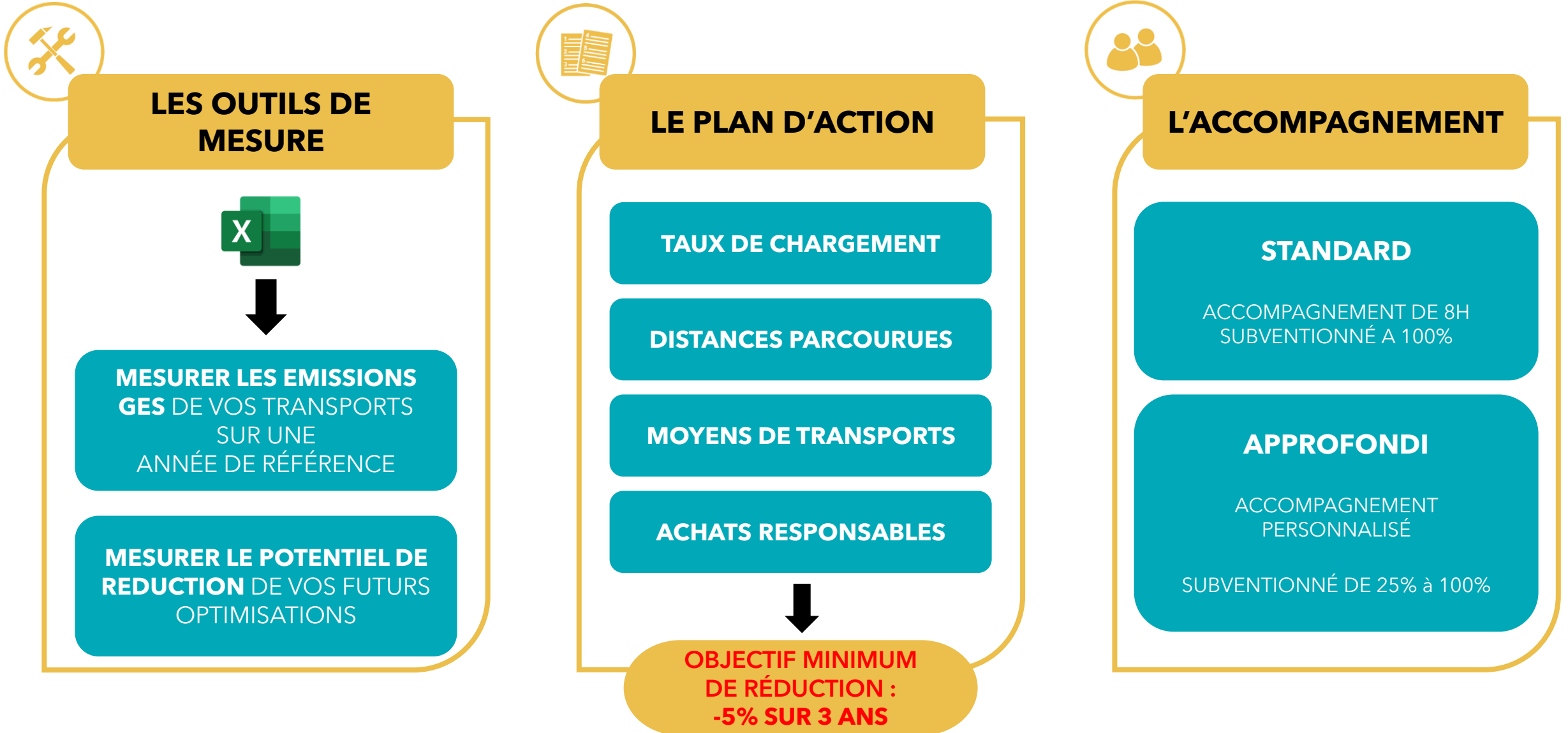
TOUT SECTEUR D'ACTIVITÉ & TOUTE TAILLE D'ENTREPRISE ACCOMPAGNÉE



Les chargeurs s'engagent



Fiches actions disponibles sur www.eve-transport-logistique.fr





Actions Plébiscitées des Chargeurs



+460 ENTREPRISES ENGAGÉES !

TOP 5 ACTIONS CONCRÈTES



Energies alternatives

1

Transporteurs Chartés ou
Labellisés Objectif CO2

2

Report modal (majo fer)

3

Revue des conditions de
livraison

4

Taux de chargement

5





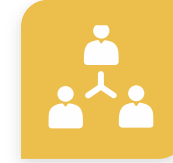
Bénéfice environnemental

Contribuer à la lutte contre le
changement climatique



Bénéfice économique

Réaliser des **gains économiques** en
optimisant votre logistique



Bénéfice managérial

Fédérer les collaborateurs autour des
enjeux climatiques



Reconnaissance des pouvoirs publics

Calculer et déclarer vos émissions de GES grâce
à une méthodologie et des outils développés
avec l'ADEME et **reconnus par les pouvoirs
publics**



Double Bénéfice commercial

Répondre aux attentes de vos clients et de
développer une relation de partenariat avec
vos fournisseurs



Bénéfice réglementaire

Connaitre votre **bilan carbone** et
valoriser votre **plan d'action** de
réduction permet **d'anticiper les
lois à venir**



Avec la
participation du
GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES
POUR L'ENVIRONNEMENT
TRANSPORT ET LOGISTIQUE



Labellisation pour 3 ans

Logo millésimé

Réévaluation annuelle de la performance

UN LABEL DE PERFORMANCE

- Valorisation d'un haut niveau de performance environnementale et de maîtrise des données transport et logistique
- Performance auditée par un expert indépendant
- Label reconnu par le Gouvernement dans le cadre du Programme EVE



Ne porte pas sur la fabrication, le stockage ou l'utilisation d'un produit.

Contactez les chargé.es de mission pour plus d'informations : fret21@autf.fr

Et pour le Report Modal ?

Quels Dispositifs ?



Étape 1

Réaliser une étude
de Faisabilité

Étape 2

Financer son projet de
report modal
ferroviaire et/ou
Fluvial

Étape 3

Valoriser son projet
dans l'engagement
FRET21



Guide des Bonnes Pratiques !

Les Achats Éco-Responsables de Prestations de Transport

Guide proposé par le programme EVE pour les chargeurs, disponible ici :

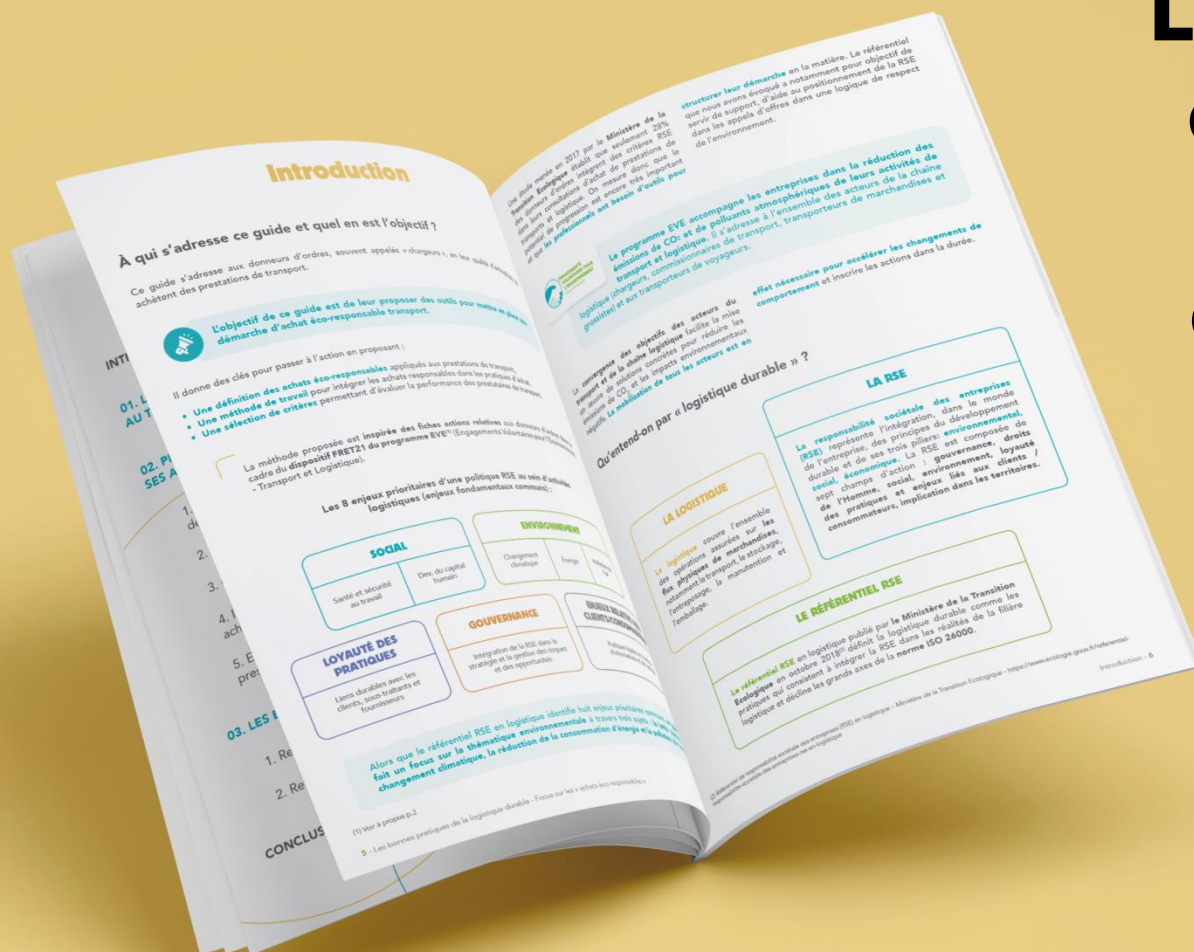
TÉLÉCHARGER LE GUIDE



Les chargeurs s'engagent



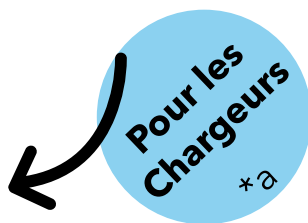
**ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR
L'ENVIRONNEMENT**
transport et logistique





Programme CEE de **38,5 M€** d'accompagnement des entreprises dans la **transition environnementale du transport** par le report modal et le verdissement de flottes de transports massifiées.

REM



Accélérer le développement du report modal des marchandises de la route vers le fleuve, le fer et le maritime (cabotage).

**a : Les chargeurs industriels et de la distribution, les commissionnaires de transport et compagnies maritimes (dans leurs prestations de transport terrestre), les opérateurs de transport routier, les opérateurs de cabotage pour le transport maritime.*



LOG-te

Intensifier et accompagner l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des flottes de transports massifiées de marchandises ainsi que des moyens de manutention associés.

**b : Les opérateurs de transport fluvial, ferroviaire et maritime ainsi que leurs manutentionnaires.*



Les Porteurs Du Programme

Porteur pilote



Organisations pros.



Secteur Ferroviaire



Secteur Fluvial



Secteur Maritime



Financeurs Programme CEE





Deux Étapes d'Accompagnement

Sensibilisation au programme REMOVE réalisé par les organisations professionnelles du transport et accompagnement technique réalisé par les professionnels sectoriels du fluvial, ferroviaire, combiné rail/route et maritime.



1^{ÈRE} PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

Réalisation d'un **Test de maturité** et
Étude de faisabilité du report de flux sur voies
fluviales ou ferroviaire.



3 mois

2ND PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

Formation de l'entreprise selon son besoin,
Mise en œuvre du projet d'expérimentation de
report modal et **suivi des objectifs** à atteindre.



15 mois

S'engager dans EVcom

Le dispositif EVcom accompagne les commissionnaires de transport dans la réduction de l'impact environnemental de leurs transports.

Prise
en charge
à 100%
des outils et
prestations



 **EVcom**
Les commissionnaires s'engagent

FAIRE UNE
AUTO-
ÉVALUATION

→ DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE
D'ENGAGEMENT ET
UN PLAN D'ACTIONS
PERSONNALISÉ →

SIGNER UN
ENGAGEMENT :
OBJECTIF ET PLAN
D'ACTIONS
SUR 3 ANS →

SUIVRE LA
PROGRESSION
DES RÉSULTATS

1

FLOTTE PROPRE*

- Véhicule (modernisation flotte, maintenance, pneumatique...)
- Carburant (carburants alternatifs, amélioration du suivi...)
- Conducteur (formation, management de la performance éco-conduite...)

2

ACHATS TRANSPORT

- Sélectionner des transporteurs routiers chartés ou labellisés Objectif CO₂,
- Améliorer la collecte et le suivi des informations des activités sous-traitées

3

COLLABORATION CLIENTS

- Accroître la part de clients destinataires de l'info GES,
- Proposer aux clients d'utiliser des solutions alternatives à moindre impact environnemental,
- Sensibiliser les clients au programme EVE

4

RSE : UTILISATION DE RÉFÉRENTIELS ET DE NORMES

- ISO 26000, ISO 14001, ISO 50001,
- Formation des acheteurs au développement durable

* uniquement pour les entreprises possédant une flotte propre de véhicules

Analyse des données d'activités

- ❖ Une réflexion doit être portée sur la **segmentation de l'activité** (par clients principaux ; par zones géographiques ; par modes de transport, etc.) selon l'organisation de l'entreprise
- ❖ Si l'entreprise dispose d'une flotte en propre, l'entreprise doit fournir le bilan GES associé (via Objectif CO₂)
- ❖ Un **travail de consolidation des données transport de la sous-traitance** devra être réalisé
- ❖ L'outil propose des **modélisations d'émissions de CO₂** dans le cas où tout ou partie de la sous-traitance ne communique pas de données fiables

Définition du plan d'action

4 axes d'actions qui permettent de valoriser un plan de réduction des émissions de GES :

1. **Flotte en propre**
2. **Achats transports**
3. **Collaboration clients**
4. **RSE**

Au moins une action pour les axes :

- Flotte en propre
- Achat transports
- Collaboration clients

• L'axe RSE est facultatif



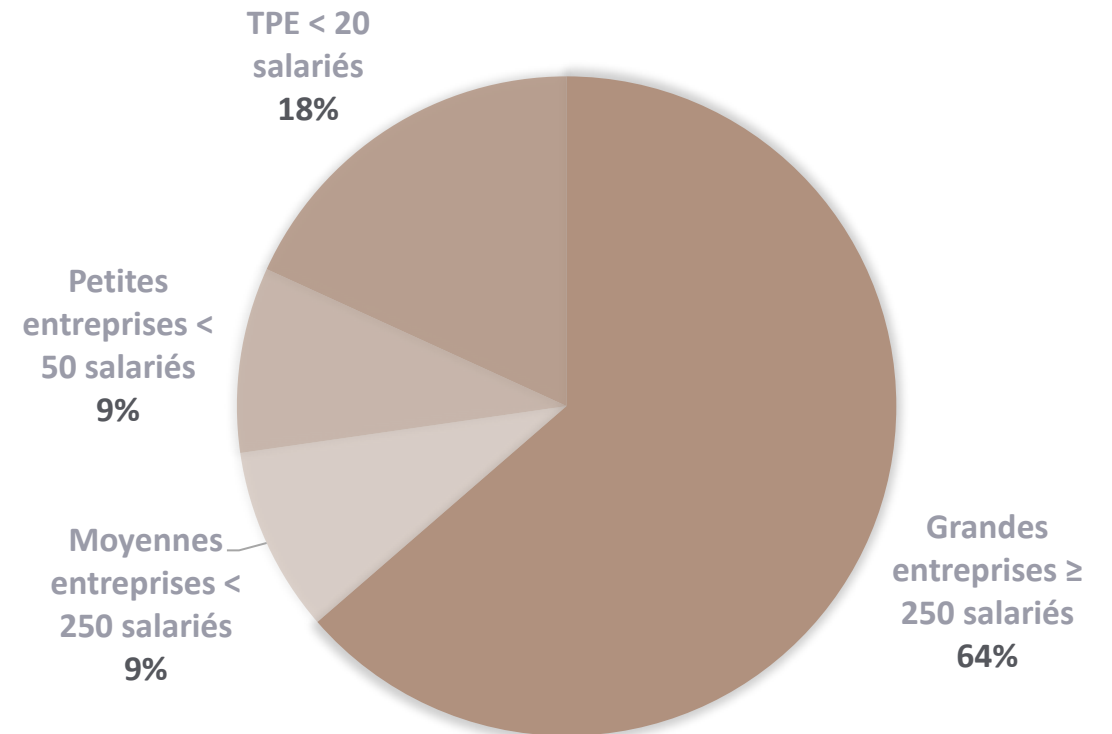


TOP 5 DES ACTIONS MISES EN PLACE

Commissionnaires



Répartition des entreprises engagées par taille



S'engager dans la Charte Objectif CO₂



Le dispositif Objectif CO₂ accompagne les transporteurs routiers de marchandises (TRM), grossistes et transporteurs de voyageurs (TRV) pour agir durablement sur leur impact environnemental.



Prise en charge à 100% des outils et prestations



FAIRE UNE AUTO-ÉVALUATION



ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC CO₂ ET UN PLAN D' ACTIONS PERSONNALISÉ



S'ENGAGER À AGIR ET SIGNER LA CHARTE OBJECTIF CO₂



SUIVRE LA PROGRESSION DES RÉSULTATS

1

VÉHICULE

- Moderniser la flotte de véhicules
 - Choisir des équipements, accessoires, pneumatiques économes en carburant...
- > Jusqu'à 5 % de gains en émissions de CO₂

3

CONDUCTEUR

- Former à l'éco-conduite
 - Mettre en place un système de management de la performance éco-conduite...
- > Jusqu'à 10 % de carburant économisé

2

CARBURANT

- Utiliser des carburants alternatifs
- Améliorer le suivi des consommations et des données d'activité...

4

ORGANISATION DES TRANSPORTS

- Repenser l'organisation des flux de transport
 - Optimiser le remplissage des camions...
- > Jusqu'à 20 % de gains en émissions de CO₂

Plus de 60 solutions proposées sur www.eve-transport-logistique.fr



Comment reconnaître un engagé Objectif CO2 ?



Présence du logo à l'arrière (facultatif)



L'entreprise XXXXXXXX s'engage dans une démarche volontaire de réduction des émissions de CO2 de ses activités de transport routier de marchandises, formalisée par la présente charte.

L'entreprise se présente et s'engage Objectif CO2 en précisant :

- D'établir un état des lieux initial de référence et de signer un premier engagement ;
- De définir des indicateurs de performance environnementale et de définir un objectif de réduction à atteindre sous trois ans (ou sous un an) ;
- De réaliser un plan d'action et de mettre en œuvre des mesures pour atteindre les objectifs ;

L'entreprise s'engage à :

- Mettre en œuvre un plan d'action et de signer un premier engagement ;
- Définir un état des lieux initial de référence et de signer un premier engagement ;
- Définir un état des lieux initial de référence et de signer un premier engagement ;
- Définir un état des lieux initial de référence et de signer un premier engagement ;
- Définir un état des lieux initial de référence et de signer un premier engagement ;

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DRIEA) et l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) s'engagent à :

- Mettre à disposition le logo 'Objectif CO2' ;
- Mettre à disposition le logo 'Objectif CO2' ;
- Mettre à disposition le logo 'Objectif CO2' ;
- Mettre à disposition le logo 'Objectif CO2' ;
- Mettre à disposition le logo 'Objectif CO2' ;

L'entreprise peut signer le logo 'Objectif CO2' ;

A Paris, le 15 mai 2015



CHARTE OBJECTIF CO2

signée par
TRANSPORTS X
3, rue Charles de Gaulle
92000 NANTERRE

L'entreprise s'engage dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses activités de transport routier de marchandises, formalisée par la présente charte. Cet engagement couvre les années 2015-2016.

• Transport X - 417549980000

L'entreprise s'engage à réduire ses émissions de CO2 de son activité de transport routier de marchandises de 10% par rapport à son état des lieux initial de référence, sous réserve de la mise en œuvre d'un plan d'action et de la mise en œuvre d'un plan d'action.

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre un plan d'action et à le mettre à jour tous les deux ans, pour l'ensemble de la période d'engagement, soit de 2015/2016 à 2017/2018.

L'engagement est dû au logo 'Objectif CO2' ;

L'entreprise s'engage à signer le logo 'Objectif CO2' ;

À Paris, le 15 mai 2015

Le Directeur Régional
Agence de la Transition Écologique

Le Directeur Régional
Agence de la Transition Écologique

Le Directeur Régional
Agence de la Transition Écologique

Charte signée Entreprise/ADEME/DREAL

Analyse des données d'activités

Le point de départ est une **segmentation de la flotte de transport** par gabarits de véhicules :

- **TRM** : véhicules légers ; petits / grands porteurs ; ensembles routiers
- **TRV** : minibus/cars ; bus/cars 2 et 3 essieux ; bus articulés ; cars 3 axes

Un travail de consolidation des données transport devra être réalisé :

- **Parcours** : kilomètres en charge / à vide / haut-le-pied ; vitesses moyennes et nombre de trajets
- **Consommations de carburant**
- **TRM - Tonnages transportés / TRV - Voyageurs transportés**

Définition du plan d'action

4 axes d'actions qui permettent de valoriser un plan de réduction des émissions de GES :

1. **Véhicule** : maintenance, pneumatiques...
2. **Carburant** : suivi des consommations...
3. **Conducteurs** : suivi de l'écoconduite...
4. **Organisation** : optimisation des flux...

Au moins une action par axe

- Véhicule
- Carburant
- Conducteur
- Organisation

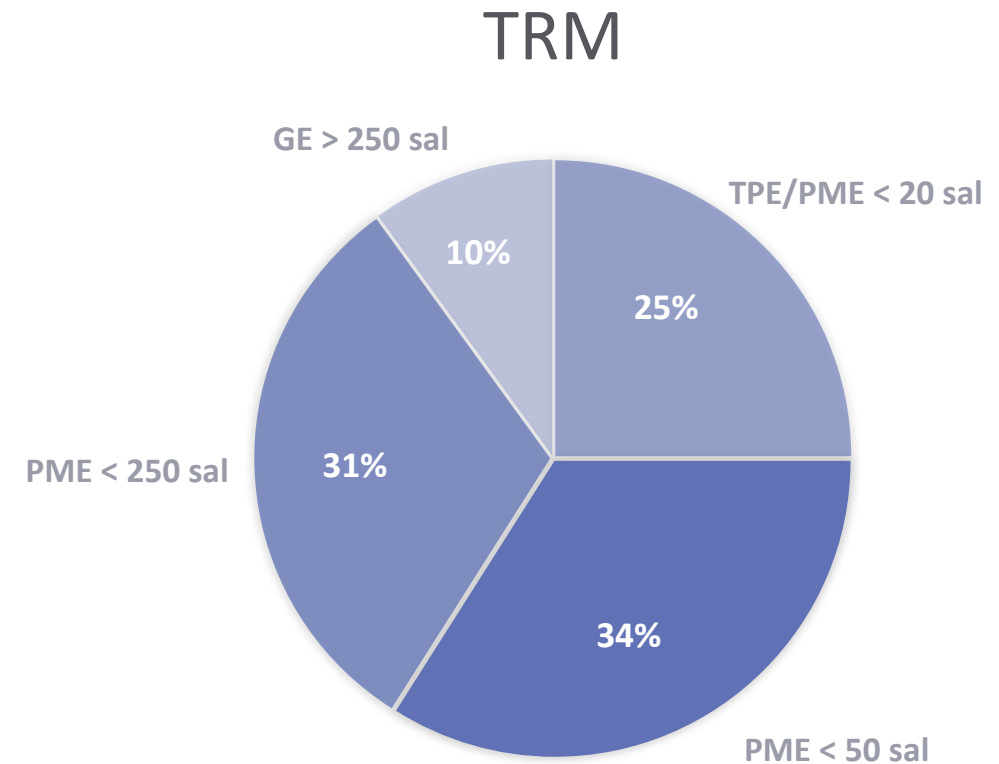


TOP 5 DES ACTIONS MISES EN PLACE

TRV ET TRM



RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES, PAR TAILLE



Le label de performance Objectif CO2



Ouvert aux transporteurs
de marchandises pour
compte d'autrui et de
voyageurs



Le label Objectif CO₂ valorise la performance environnementale par la reconnaissance d'un **niveau de performance énergétique et environnementale élevé** pour les transporteurs les plus vertueux

Des critères d'éligibilité stricts :

- 100 % de la flotte incluse dans le périmètre audité
- Performance au moins 5% meilleure que la moyenne française en comparaison des données HBEFA
- 35 % max de sous-traitance non labellisée

Un audit indépendant, gage de crédibilité qui fiabilise la justesse des données renseignées dans l'outil

La liste des entreprises engagées est accessible publiquement sur [le site du programme EVE](#)



Reconnaître une entreprise labellisée

Objectif CO2



Présence du logo à l'arrière (facultatif)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LABEL
Objectif CO₂
transport éco-responsable

ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU
LABEL Objectif CO₂

attribuée à :
[REDACTED]

Le comité de labellisation Objectif CO₂ atteste que :

- les données d'activité ont été déclarées en ligne "Objectif CO₂",
- l'attestation a été mise en place par l'entreprise,
- l'atteinte du niveau de performance CO₂ de la flotte est vérifiée.

certifié valide par un auditeur qualifié et indépendant à la signature du référentiel suivant :

Version du 23 mai 2019
Référentiel téléchargeable sur le site Internet www.objectifco2.fr

La labellisation couvre l'ensemble des entreprises principales situées sur le territoire français et le périmètre d'activité de [REDACTED] et ses succursales.

Période de référence A0 ayant fait l'objet de la vérification : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Date d'attribution du label : 28/11/2019

Sous réserve du maintien du niveau de performance sur les périodes A1, A2 et A3, cette attestation est valide jusqu'à : 28/11/2022

Attestation n° : [REDACTED]

Auditeur : [REDACTED]

Plan n° 2811/2019

Attestation de conformité au label



Le Guide d'installation d'infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)

publié en novembre 2023 : un outil de référence pour les accompagner les transporteurs dans le déploiement de leurs infrastructures de recharge.



Le Guide de la logistique ferroviaire publié en mars 2023 a pour objectif d'accompagner les entreprises et professionnels du transport et de la logistique dans le développement du report modal.

**COMMENT DOUBLER
LA PART DU FRET
FERROVIAIRE D'ICI 2030 ?**

La feuille de route fret ferroviaire : comment doubler la part de fret ferroviaire d'ici 2030 ? 5 axes de travail prioritaires pour renforcer complémentarité et connexions entre les modes de transport.



QUESTIONS/REPOONSES



MERCI DE VOTRE ATTENTION

CONTACTS



Yann VIGUIE

*Délégué au
Développement Durable*

*Les Chargé de Missions
FRET21/REMOVE*



yann.viguie@autf.fr



fret21@autf.fr



06.64.16.08.94





Les équipes TLF restent à disposition par mail pour plus d'informations

jdouy@e-tlf.com | mverdure@e-tlf.com

